

## **Première étape de la première vague de l'appel à projets IDEX/ISITE Présélection des projets**

### **Compte-rendu des travaux du jury 19/04/2015 – 24/04/2015**

Suite à la réunion du Jury IDEX/I-SITE qui s'est tenue du lundi 20 au vendredi 24 avril 2015 à Paris, au siège de l'ANR, ce compte-rendu a pour objet de fournir un ensemble d'informations sur le déroulement de la phase de présélection de la première vague de l'appel à projets IDEX/I-SITE du deuxième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA2).

#### **1. Candidatures IDEX/I-SITE reçues**

A la date du 21 janvier 2015, date limite pour le dépôt des projets, 20 porteurs, dont la liste est donnée en annexe 1, avaient déposé un dossier en vue de l'étape de présélection, 7 au titre des IDEX et 13 au titre des I-SITE. Neuf de ces vingt projets émanent de candidats au concours IDEX du PIA1.

Ces dossiers ont été répartis entre les membres du jury lors de sa première réunion, les 29 et 30 janvier 2015.

#### **2. Liste des membres du jury**

Trois sous-jurys ont été constitués, présidés respectivement par Jean-Marc Rapp, Martha Crawford et Rolf Tarrach, qui forment le bureau du jury. La liste des membres du jury est donnée en annexe 2.

Etaient présents pour l'ANR : Philippe Cornu, Jérôme Ferrand et Farid Ouabdesselam.  
Le CGI était représenté par Jean-Pierre Korolitski.

#### **3. Documents fournis aux membres du jury avant la réunion**

Tous les documents mentionnés ci-dessous ont été déposés sur une plateforme Internet à l'usage dédié aux membres du jury. Il s'agit :

- a) pour chaque candidature, du résumé exécutif et de la description détaillée du projet. Les versions anglaises reçues après la clôture de l'AAP ont été communiquées dès leur réception ;
- b) des documents « Strater » (Stratégie Territoriale) en anglais, élaborés par le MENESR en liaison avec les acteurs concernés ;
- c) deux tableaux de synthèse, établis par l'ANR, des actions issues du PIA1 présentées dans les dossiers des candidats et précisant le lien de ces projets avec les dossiers des candidats.

Sur demande, certains de ces documents ont été transmis sous le format souhaité.

Les CV des personnes constituant chaque délégation auditionnée, tels que transmis par le porteur du projet, ont été fournis aux membres du jury.

Au début de chaque audition, des copies – fournies par le porteur du projet – des diapositives de présentation du projet ont été distribuées aux membres du jury.

#### **4. Liste des documents transmis aux porteurs de projet**

Cette liste comprend :

- un accusé de réception, en date du 22 janvier 2015, des éléments constitutifs du dossier de candidature, précisant également la période des auditions ;
- un message électronique, en date du 17 février 2015, accompagné d'un courrier numérisé précisant la date et les horaires de l'audition et fournissant quelques indications sur les conditions de cette audition ;
- un deuxième message, en date du 16 mars, offrant la possibilité à chaque délégation d'être accompagnée d'un traducteur de son choix ;
- un troisième message, en date du 7 avril, précisant les conditions de mise en œuvre de la traduction.

#### **5. Processus de sélection et son déroulement**

##### ***a. En préalable à la réunion du jury***

Chaque sous-jury a eu en charge un sous-ensemble des vingt dossiers. Un dossier IDEX et un dossier I-SITE ont été examinés par tous les membres du jury afin de faciliter l'homogénéité et la bonne convergence d'ensemble des appréciations.

Des réunions téléphoniques, visant à harmoniser les notes et les préconisations de présélection ainsi qu'à élaborer des questions en vue des auditions, ont été organisées par l'ANR pour les

trois sous-jurys et pour le bureau du jury. Ces échanges préliminaires sur les différents projets ont permis d'établir la base du travail de la phase d'audition des candidats et de la phase de délibération du jury.

### ***b. Déroulement de la réunion de présélection***

Le jury s'est réuni, du 20 au 24 avril inclus au siège de l'ANR, pour procéder à la présélection des projets, sur la base du travail préalable et des auditions.

Les différentes étapes de cette session ont été les suivantes :

- Le 19 avril : réunion du bureau pour préparer le cadrage général de la session ;
- En session plénière :
  - o Le 20 avril : le président du jury a présenté :
    - le cadrage général, incluant un rappel des objectifs de l'action IDEX/I-SITE par le représentant du CGI ;
    - le rappel de la méthodologie utilisée lors des phases de présélection du PIA1,
    - la définition des critères de différenciation entre les projets relevant de la catégorie IDEX et I-SITE,
    - un ensemble de questions générales pour tous les projets et d'un ensemble de questions spécifiques à chaque projet ;
  - o Après discussion, validation du cadrage général par l'ensemble du jury ;
  - o Examen des conflits d'intérêt potentiels ;
  - o Du 20 au 23 avril matin : auditions des porteurs de projet (selon l'agenda en annexe 1);
  - o Le 23 avril après-midi et soir : discussion pour répartir les candidatures selon quatre catégories :
    - Oui ;
    - Oui, mais avec la recommandation de requalifier la candidature en I-SITE;
    - Non ;
    - À discuter.
  - o Vote de validation de la liste précédemment établie ;
  - o Pour chaque candidature de chacune des quatre catégories :
    - examen approfondi des notes (A, B ou C) correspondant à chacun des 12 critères préétablis ;
    - validation des notes par le jury ;
    - classification du projet dans une des trois catégories : présélectionné en tant qu'IDEX, présélectionné en tant qu'I-SITE, non présélectionné.

- La position finale du jury est établie par votes successifs, projet par projet, puis par vote à l'unanimité sur la liste globale qui sera proposée au comité de pilotage ;
- Le 24 avril, en séance plénière :
  - élaboration d'un ensemble de recommandations générales destinées aux porteurs de projet présélectionné ;
  - identification d'éléments requis pour le dossier de sélection ;
  - rédaction en sous-jury, sur la base des discussions en séance plénière, des avis et recommandations destinés aux porteurs ;
- Harmonisation et finalisation des avis et des recommandations par le bureau, sur mandat unanime du jury.

### ***c. Auditions***

Pour chaque projet, une délégation représentant le consortium, composée de cinq personnes au maximum, a réalisé un exposé de 20 mn selon le plan défini par le jury. Cette présentation a été suivie d'un entretien approfondi d'une heure entre le jury et la délégation. Chacune des auditions a été menée dans le strict respect du temps imparti.

À l'issue de chaque audition, une période d'une dizaine de minutes était réservée afin qu'un premier échange entre les membres du jury puisse avoir lieu, cette période pouvant se conclure par un vote indicatif mesurant l'évolution de la position du jury sur l'orientation du projet, à partir de la position résultant de l'étude du dossier.

### ***d. Grille d'évaluation et conditions de présélection***

La grille d'évaluation utilisée par le jury reprend les douze critères définis dans le texte de l'appel à projets. Pour chaque projet, les douze notes sont destinées à être communiquées aux porteurs.

Les membres du jury ont veillé à ce que les niveaux d'ambition et d'exigences pour les I-SITE soient semblables à ceux des IDEX en matière de :

- qualité de la recherche et de la formation dans leurs domaines d'expertise reconnus
- efficacité de l'organisation et de la gouvernance, pertinence des politiques de recrutement des talents scientifiques et d'affectation des ressources.

Le jury a vérifié que les I-SITE se distinguent par une stratégie de spécialisation et un rayonnement remarquables, s'agissant tout particulièrement de leurs relations partenariales avec le secteur socio-économique et de leur inscription territoriale.

Après en avoir eu confirmation par le représentant des pouvoirs publics, le jury a travaillé en considérant que le niveau de financement d'une I-SITE dépendra entre autres de l'étendue du spectre d'excellence/de spécialisation retenu. Ce niveau de financement sera apprécié, après la sélection opérée par le jury, au cas par cas pour chaque projet sans restriction a priori.

Pour analyser la force et la pertinence d'une candidature et donc attribuer ses notes, le jury a considéré, pour chaque critère, les différents aspects qui sont représentés par les questions/sous critères figurant dans l'appel à projets, et s'est appuyé sur les différentes informations à sa disposition. En particulier, pour noter l'ambition dans un domaine, le jury a pris en compte non seulement la description de cette ambition, mais également la capacité à l'atteindre, en fonction de la gouvernance prévue.

Critères de présélection :

- Pour les IDEX, note supérieure ou égale à B pour chacun des deux premiers critères, et au moins trois notes supérieures ou égales à B pour l'ensemble des six derniers critères ;

Pour les I-SITE, condition nécessaire additionnelle par rapport aux IDEX : une note supérieure ou égale à B pour le cinquième critère.

## **6. Conclusions**

### ***a. Résultats***

**Projets recommandés pour la phase de sélection :**

**En tant qu>IDEX (ordre alphabétique) :**

UCA JEDI

UDL

UGA

**En tant qu'I-SITE (ordre alphabétique) :**

CAP2025

FUTURE

ISITE BFC

Live+ (déposé comme IDEX)

LUE (déposé comme IDEX)

## **Projets non recommandés pour la phase de sélection (ordre alphabétique) :**

@NTHROPOLIS  
AmazInG  
BioST  
CLiPc  
CONFLUENCE  
CUBES  
INormandie  
ISAS  
ISITE EVRY  
ParisSeine  
PUMA  
UBL+

### ***b. Commentaires généraux sur les dossiers***

Le jury a noté une très grande variété des projets d'I-SITE en termes de :

- focalisation thématique, dont le spectre va d'une seule discipline bien cernée à cinq ou six, ou encore d'une thématique transdisciplinaire impliquant quelques disciplines à une thématique pluridisciplinaire fondée sur un large nombre de disciplines ;
- inclusion dans la stratégie territoriale et lien avec le monde socio-économique ;
- nombre de partenaires de premier rang qui s'échelonne de 3 à 14 ;
- taille des communautés concernées qui peut correspondre à celle d'un institut (quelques centaines de personnes) à un ensemble d'établissements universitaires (plusieurs milliers de personnes) ;
- étendue des territoires d'exercice des projets qui va d'une ville à un vaste espace inter-régional ;
- objectifs poursuivis qui vont de la mise sur pied de nouvelles capacités dans des domaines précis à la construction d'une université de recherche à visibilité internationale.

Le jury ne comprend pas la référence, que l'on trouve dans plusieurs projets, à l'Université de Californie ou à l'Université du Québec comme modèle de gouvernance, et ce, sans une étude approfondie de ces systèmes fédéraux ni une identification de leurs analogies avec ces systèmes. Une telle référence ne permet pas d'assurer la crédibilité de l'ambition de constituer une université fortement visible au plan international.

De même, le jury relève, dans la majorité des projets, l'absence de benchmark en matière de visibilité internationale.

Ces insuffisances se traduisent en un défaut d'analyse des conditions de structuration institutionnelle pour pouvoir être pris en compte dans les classements internationaux que ces projets choisissent de retenir.

Par exemple, pour les futures universités multi-campus, le jury a constaté l'inexistence de benchmark en matière de structuration / spécialisation / concentration, alors qu'il existe des universités multi-campus (comme Exeter :<http://www.exeter.ac.uk/visit/directions/>).

Chaque fois que le territoire sur lequel projette de se développer une IDEX ou une I-SITE faisait apparaître des lieux d'implantation majeure grandement distants et/ou un nombre important de partenaires, le jury a analysé avec précaution la complexité supplémentaire ainsi introduite, considérant qu'elle devait être traitée par une gouvernance particulièrement claire et efficace. Le jury s'est notamment attaché à vérifier que la gouvernance proposée n'allait pas être diluée et que l'organisation envisagée allait se traduire par un pilotage central avec de fortes compétences (y compris dans le domaine des ressources humaines), de façon à constituer des universités à visibilité internationale. Pour les universités multi-sites en devenir, le jury s'est interrogé sur l'existence de stratégies de spécialisation thématique selon les sites, et sur la mise en avant de trajectoires permettant la concentration des forces selon les divers campus.

Pour les projets d'I-SITE en particulier, le jury s'est déclaré surpris par le niveau de contribution financière des partenaires industriels et plus largement socio-économiques (très faible en général, voire nul), indépendamment du fait que ces partenaires peuvent soutenir par ailleurs les établissements constituant les groupements portant ces projets.

## Annexe 1

### Horaires des auditions

Lundi	09:40 / 11:10	PUMA
	11:20 / 12:50	UBL+
	14:00 / 15:30	CAP2025
	15:40 / 17:10	UCA JEDI
	17:20 / 18:50	FUTURE
Mardi	08:00 / 09:30	@NTHROPOLIS
	09:40 / 11:10	IDEX UDL
	11:20 / 12:50	ISITE-BFC
	14:00 / 15:30	ISAS
	15:40 / 17:10	UGA
	17:20 / 18:50	CUBES
Mercredi	08:00 / 09:30	ISITE EVRY
	09:40 / 11:10	CONFLUENCE
	11:20 / 12:50	INormandie
	14:00 / 15:30	CLiPc
	15:40 / 17:10	Live +
	17:20 / 18:50	BioST
Jeudi	08:00 / 09:30	ParisSeine
	09:40 / 11:10	LUE
	11:20 / 12:50	AmazInG



## **Annexe 2**

### **Jury IDEX/I-SITE**

#### ***PIA2 Vague 1***

#### ***Président***

**Prof Jean-Marc RAPP**

Président honoraire, Association des Universités Européennes  
Président jury IDEX 1 et 2

#### ***Vice-présidents***

**Dr Martha CRAWFORD**

Ancienne directrice de la recherche, Air Liquide et Areva

**Prof Rolf TARRACH**

Président élu, Association des Universités Européennes  
Ancien recteur, Université du Luxembourg

#### ***Membres***

**Dr Yves BAMBERGER**

Membre de l'académie des technologies  
Ancien directeur scientifique, EDF

**Prof Beatriz BARBUY**

Professeur, Université de São Paulo

**M. Frederic FARINA**

Directeur innovation et partenariats avec les entreprises, California Institute of Technology

**Prof Suzanne FORTIER**

Principale et vice-chancelière, Université McGill

**Prof Richard FRACKOWIAK**

Neurologue, Centre hospitalier universitaire vaudois, Université de Lausanne  
Président du jury IHU

**Prof Maria-Theresa LAGO**

Professeur honoraire, Université de Porto  
Membre fondateur du Conseil Européen de la Recherche (ERC)

**Prof Jean-Claude LATOMBE**

Professeur honoraire, Université de Stanford  
Président du jury Labex 2

**Prof Philippe LE PRESTRE**

Professeur, Université de Laval  
Président des jurys Equipex 1 et 2

**Dr Jean-Claude LEHMANN**

Président honoraire, Académie des technologies  
Ancien directeur de la recherche, Saint-Gobain

**Prof Antonio LOPRIENO**

Recteur, Université de Bâle  
Président honoraire, Conférence des recteurs suisses

**Prof John LUDDEN**

Directeur exécutif, British Geological Survey

**Prof Frieder MEYER-KRAHMER**

Ancien secrétaire d'État d'Allemagne à la recherche et à l'éducation

**Prof Grace NEVILLE**

Vice-présidente honoraire, University College of Cork  
Présidente du jury IDEFI

**Dr Kerstin NIBLAEUS**

Présidente, Académie Royale de Suède d'agriculture et de sylviculture  
Ancienne secrétaire d'État de Suède à la recherche

**Prof Gérard ROUCAIROL**

Président honoraire, Académie des Technologies

Ancien directeur de la recherche, Groupe Bull